



Internationale Kommission zum Schutz des Rheins
Commission Internationale pour la Protection du Rhin
Internationale Commissie ter Bescherming van de Rijn

Déclarations PAA 2003

Nombre de déclarations d'information et d'avertissement : 22 (20 informations, 2 avertissements)

Nombre de déclarations de pollution par l'huile : 5

Déclaration de: R5 Düsseldorf
16 janvier 2003: méta/para-xylène (information, avis de recherche)

7 µg/l de méta/para-xylène (n° CAS 1330-20-7) ont été mesurés dans un échantillon instantané à hauteur de Düsseldorf-Flehe (PK 732 du Rhin; milieu du fleuve). La source de rejet est restée inconnue mais on suppose qu'elle s'est trouvée en amont du secteur de compétence de R5.

Déclaration de: R5 Düsseldorf
18 janvier 2003: méthyl-tert-butyléther - MTBE (information, avis de recherche)

Une concentration de 9,5 µg/l de méthyl-tert-butyléther (MTBE) a été mesurée à hauteur de la station de mesure de Clèves-Bimmen (PK 865,5 du Rhin; rive gauche). Le rejet s'est vraisemblablement produit entre Xanten et Clèves-Bimmen. En réaction à l'avis de recherche, R1 et R2 ont communiqué le 21 janvier que ni R1 ni R2 n'avaient pu mesurer de MTBE dans leur secteur de compétence et qu'il apparaissait donc probable que la source polluante se soit trouvée en aval du tronçon partiel français.

Déclaration de: R4 Coblenz
26 janvier 2003: substance huileuse (information)

Un hélicoptère de la police a observé à 16h40 au milieu du fleuve entre les PK 449 et 460 du Rhin une nappe huileuse d'1,1 km de long et de 120 m de large.

Déclaration de: R4 Coblenz
29 janvier 2003: acetphénol (information)

Après la vidange d'un réservoir par méprise, 3,7 tonnes de 2-chloro-acetphénol (n° CAS: 2142-69-9), de 3-chloro-acetphénol (n° CAS 99-02-5) et de 4-chloro-acetphénol (n° CAS 99-91-2) se sont écoulées dans le Main au PK 22,18 le 27.01.03 entre 10h00 et 13h00.

Déclaration de: R5 Düsseldorf
25 février 2003: cyclohexanone (information, avis de recherche)

Lors de mesures de contrôle effectuées le 24.02.03, on a mesuré des pics de concentration de 24,6 µg/l et de 8 µg/l de cyclohexanone à hauteur de Bad-Honnef (PK 640 du Rhin ; rive droite). Des contrôles supplémentaires ont fait apparaître les 25 et 26.02.03 une valeur moyenne de 0,08 µg/l à hauteur de la station de mesure de Bad-Honnef et de 1,5 µg/l à hauteur de la station de mesure de Düsseldorf (PK 732 du Rhin ; rive droite). En réponse à l'avis de recherche lancé, le CPIA R3 de Mannheim a communiqué le 25.02.03 qu'il n'avait pas été possible de détecter de cyclohexanone. R1 et R2 ont signalé le 28.02.03 qu'aucun rejet ou mesure de cyclohexanone n'était plus constaté.

R4 Coblenz a annoncé le 28.02 que le responsable recherché était un bateau-citerne à moteur chargé de cyclohexanone qui avait heurté le fond du Rhin au PK 570 (à hauteur de Boppard). Le conducteur du bateau avait poursuivi son voyage vers l'amont sans se rendre compte qu'il perdait une partie de sa cargaison. L'avarie de la coque a été constatée lors du déchargement à Ludwigshafen. Bien que difficile à préciser, la perte de cargaison a été estimée à un volume compris entre 1,5 et 2 m³.

Déclaration de: R5 Düsseldorf
1 mars 2003: eaux usées urbaines (information)

Une rupture de tuyauterie dans le bassin principal de collecte de la station d'épuration de Bonn a occasionné le rejet d'eaux usées dans le Rhin pendant plusieurs heures à hauteur de Bonn (PK 654 du Rhin, rive gauche).

Déclaration de: R5 Düsseldorf
25 mars 2003: méthyl-tert-butyléther MTBE (avertissement, avis de recherche)

Le 25.03.03, un pic de concentration de 24,66 µg/l de MTBE (n° CAS 1634-04-4) a été mesuré à la station de mesure de Bimmen (PK 865 du Rhin ; rive gauche). Se fondant sur ce pic de concentration, R5 a déclenché l'alerte Rhin, lancé un avis de recherche et chargé la police des eaux d'identifier le responsable.

R1 et R2 ont communiqué le 26.03.04 n'avoir relevé aucun indice de pollution par le MTBE sur le tronçon en question. Après retour des valeurs à la normale, R5 a communiqué la levée de l'alerte pour le tronçon partiel concerné le 26.03.04.

Déclaration de: R5 Düsseldorf
09 avril 2003: 1,2-dichloroéthane (information)

0,0223 mg/l de 1,2-dichloroéthane a été mesuré à la station de mesure de Lobith et 0,003 mg/l à la station de mesure de Bimmen (PK 865 du Rhin). La police des eaux a engagé des recherches et effectué des prélèvements.

Déclaration de: R5 Düsseldorf
20 avril 2003: méthyl-tert-butyléther MTBE (information)

La station de mesure de Bimmen (PK 865 du Rhin ; rive gauche) a relevé le 20.04.03 un pic de concentration de 14,8 µg/l de MTBE (n° CAS 1634-04-4).

Déclaration de: R5 Düsseldorf
21 avril 2003: aniline (information)

L'éclatement d'un tuyau pendant une opération de chargement d'un bateau a entraîné vers 15h03 un rejet de courte durée de 500 l au maximum d'aniline sur le site de l'entreprise Bayer à Krefeld-Ürdingen (PK 765,9 du Rhin; rive gauche).

Les mesures de contrôle effectuées à la station de mesure internationale de Bimmen/Lobith ont donné les concentrations d'aniline suivantes dans des échantillons moyens prélevés les 22 et 23.04.03 dans le Rhin :

Horaire	Unité	Station de mesure de	
		Bimmen (PK 863, rive gauche du Rhin)	Lobith (PK 865, rive droite du Rhin)
6h00 – 18h00	µg/l	0,7	
8h00 - 20h00	µg/l		1,4 l
16h00 – 20h00	µg/l	6.4	
18h00 – 6h00	µg/l	3,4	
20h00 – 8h00	µg/l		0,8

Déclaration de: R4 Coblenz
28 avril 2003: produit contenant de l'huile minérale (information)

La nappe formée par un produit contenant de l'huile minérale découverte le 23.04.03 à 6h14 (PK 467 à 482 du Rhin) s'était évaporée avant le survol de contrôle du segment concerné effectué dans le courant de l'après-midi.

Déclaration de: R3 Mannheim
02 mai 2003: méthyl-tert-butyléther (MTBE) (information)

Le 30.04.03, la station de mesure de Karlsruhe (PK 359 du Rhin ; rive droite) a relevé des concentrations nettement surélevées de MTBE, un adjuvant antidétonant de carburant. L'analyse des échantillons réservés de la tranche de temps concernée le 30.04.03 a donné les concentrations suivantes :

0 h – 6 h: 8 µg/l
 6h – 12 h: 14 µg/l

Il n'a pas été détecté de concentration surélevée dans l'échantillon du 01.05.03. L'analyse des échantillons contaminés par le MTBE n'a pas fait apparaître d'impureté laissant supposer la présence de MTBE comme adjuvant de carburant. Les tests en continu de daphnies et d'algues n'ont pas non plus réagi de manière anormale.

Déclaration de: R2 Strasbourg
28 mai 2003: hydrocarbures (information)

Une nappe d'hydrocarbures de 6 km de long et de 100 m de large a été observée entre les PK 309 et 315 du Rhin. La police des eaux a été chargée d'identifier le responsable.

Déclaration de: R4 Wiesbaden et S
10 juillet 2003: Intégration du CPRA de Wiesbaden dans le PAA en tant que CPIA R4 Wiesbaden

La désignation des CPIA situés en aval du nouveau CPIA R4 de Wiesbaden est modifiée comme suit :

CPIA R5 Coblenz

CPIA R6 Düsseldorf

CPIA R 7 Arnhem

Déclaration de: R6 Düsseldorf
17 juillet 2003: nitrobenzène (information)

A la suite d'une panne d'exploitation survenue dans l'entreprise Bayer à Krefeld-Ürdingen, env. 0,8 t de nitrobenzène s'est déversée sur la rive gauche du Rhin (PK 766) pendant 8 heures (à partir de 12h00 env.) en sortie de la station d'épuration. La concentration maximale de nitrobenzène a été atteinte dans la nuit du 17.07 au 18.07 avec env. 50 mg/l en sortie de station d'épuration et 30 µg/l dans la nappe de rejet. Avec un certain décalage dans le temps, la concentration maximale a atteint en aval le point de prélèvement de « Sachtleben » en matinée du 19.07.03, puis la station de mesure de Bimmen le même jour vers midi avec 8,4 µg/l. Au passage de l'onde polluante, les biotests en continu (bivalves et daphnies) installés dans la station internationale de mesure de Bimmen/Lobith n'ont pas réagi de manière susceptible à justifier une alerte.

Déclaration de: R6 Düsseldorf
23 juillet 2003: carburant diesel (avertissement)

Dans le port parallèle de Duisbourg (PK 777 – 778 du Rhin), une panne d'exploitation a provoqué le rejet d'env. 7 m³ de carburant diesel pendant env. 3 heures à partir d'un entrepôt de produits pétroliers. La fuite de diesel a formé une nappe de 10 km de long et de 350 m de large. On a pu stopper le rejet hors du bassin portuaire vers 22h40 à l'aide de barrages anti-pollution. Le carburant a été pompé à la surface des eaux portuaires dès le lever du jour suivant et l'alerte a été levée le 24.07.03 à 1h06.

Déclaration de : R7 Arnhem (R6 a tiré au clair l'avis de recherche au téléphone avec R7)
29 août 2003 : méthyl-tert-butyléther (MTBE) (information, avis de recherche)

Du MTBE d'origine inconnue a été mesuré à Bimmen/Lobith.

Déclaration de: R6 Düsseldorf
10 septembre 2003: benzotiazol (information)

Au cours de mesures de contrôle effectuées du 09.09 au 10.09.03, la station de mesure de Düsseldorf-Flehe (PK 740 du Rhin) a relevé des concentrations de benzotiazol de 4,3 µg/l en moyenne. La substance a manifestement rejoint le Rhin via la Wupper. On a tenté d'identifier le responsable en analysant les échantillons réservés des rejeteurs susceptibles d'entrer en ligne de compte.

Déclaration de: R6 Düsseldorf
15 septembre 2003: orthoxylène, benzène (information)

A la suite d'un rejet probable à partir d'un bateau, de l'orthoxylène et du benzène se sont écoulés dans le Rhin. Les pics d'orthoxylène (3,6 µg/l) et de benzène (1,4 µg/l) ont atteint la station de mesure de Düsseldorf-Flehe (PK 732 du Rhin) le 15.09.03 à 8h15.

Déclaration de: R5 Coblenze
25 septembre 2003: produit contenant de l'huile minérale (information)

Une pollution des eaux est survenue le 25.09.03 à hauteur de Flörsheim sur le Main (PK 9 à 3 du Main). La nappe s'est étendue sur une longueur d'env. 6 km et une largeur d'env. 50 m.

Déclaration de: R3 Mannheim
28 septembre 2003: substance flottante (information)

Une pollution des eaux provoquée par des substances flottantes s'est produite le 28.09.03 entre les PK 421 et 445 du Rhin. La police hélicoptérée a effectué un survol de la nappe, qui s'étendait sur 24 km au total, pour identifier son origine. Des contrôles ont eu lieu auprès des responsables potentiels dans le cadre du trafic fluvial.

Déclaration de: R4 Wiesbaden
17 octobre 2003: huile minérale (information)

Une nappe d'un produit pétrolifère (n° CAS 8006-61-9), longue de 2 km et large de 250 m, s'étendant sur la moitié gauche du fleuve à hauteur de Rüdesheim, a été observée des PK 526 à 545 du Rhin.

Déclaration de: R6 Düsseldorf
28 novembre 2003: 1,2-dichloroéthane (information)

En se fondant sur une concentration de 1,8 µg/l mesurée à la station de Lobith et de 0,16 µg/l mesurée à la station de Rheinberg/Xanten, on a estimé un rejet de 200 kg de 1,2-dichloroéthane.